



## Copropriete location de toiture

-----  
Par DECAT83

Bonjour

Ma copropriété comporte 162 logements répartis en 30 cages d'escaliers et bénéficie donc de grands pans de toiture. Il est proposé en AG de louer une partie de ces toitures à une société de panneaux photovoltaïques.

A mon avis il y a un changement radical de destination de parties communes et une perte significative de valeur des appartements.

Faut il l'article 25 ou 26 ou l'unanimité ?

Merci de votre réponse